

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

**DECIDE :**

Délégation est donnée à Madame Sophie RECH, Responsable Pays, chargée de l'intérim du Directeur de l'Agence de Port-Louis, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, du 30 juin au 30 juillet 2018 inclus, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de l'Agence de Port-Louis visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 24 mai 2018  
En un exemplaire original

**Le Directeur général**

Rémy RIOUX